

DEPARTEMENT
DU NORD

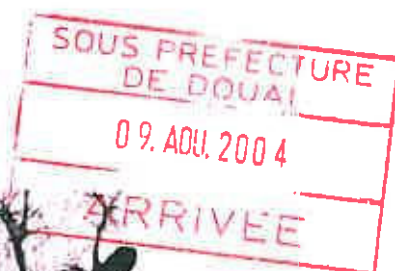
ARRONDISSEMENT
DE DOUAI

COMMUNE DE SAMEON

--*-*-*

PLAN LOCAL D'URBANISME

--*-*-*



ANNEXES SANITAIRES

S.A.N.E.P

Aménagement – Montages d'Opérations

174 rue Pasteur - BP 201 – 62254 HENIN-BEAUMONT Cedex Tél :

03.21.75.46.91 Fax : 03.21.75.47.96

Elaboration du P.L.U. Prescrite le	Projet de PLU Arrêté le	PLU Approuvé le	PLU modifié le



Handwritten signature and initials.

SOMMAIRE

EAU POTABLE

1. Description	1
2. Les volumes d'eau	2
3. Qualité de l'eau	2
4. Rappel de la réglementation concernant la Défense contre l'incendie	3

ASSAINISSEMENT

I/ Présentation générales du service	5
II/ Travaux projetés	5

ORDURES MENAGERES

I/ Présentation générale du service	6
II/ Collecte sélective	6
III/ Apport volontaire	6

EAU POTABLE

I. Description

La commune de Saméon est desservie en eau par le Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Nord (SIDEN) et dépend du centre de Pecquencourt.

La commune est alimentée en eau par les captages de MILLONFOSSE et le captage de BOUSIGNIES :

- les captages de MILLONFOSSE – F1 : BRGM 00216x0021
F2 : BRGM 00216x0118
F1 et F2 Bois Delpierre, chemin des oiseaux.
- le captage de BOUSIGNIES – F3 : BRGM 00216x0136
F3 le Repcheu.

Les captages de MILLONFOSSE ont été créés en 1952 (autorisation de dérivation du 5 novembre 1957, débits maximum : 100m³/h et 1600m³/j), F1 possède une profondeur de 62,00 mètres et F2 62,30 mètres et le captage de BOUSIGNIES a été créé en 1998, F3 possède une profondeur de 74,00 mètres. Ces captages assurent la totalité des besoins de la commune.

Les captages de MILLONFOSSE bénéficient de périmètres de protection qui ont été établis comme suit :

- Rapport d'hydrogéologue agréé : 13 août 1983,
- DUP en date du 20 juillet 1984,
- Publication aux hypothèques le 3 décembre 1987.

Le captage de BOUSIGNIES est en cours de procédure de protection dont l'avancement est le suivant :

- Rapport d'hydrogéologue agréé : 13 janvier 1991,
- DUP en date du 9 mars 1993.

Ces captages représentent en moyenne un volume pompé de 670000m³/an pour un débit de 120m³/h. Il sont équipés d'unités de déférisation et de désinfection au chlore.

En 1997, la commune de Saméon représentait :

- 126 abonnés,
- 17345m³ consommés.

2. Les volumes d'eau

Consommation au cours des 5 dernières années :

L'eau distribuée sur le territoire de Saméon est d'origine souterraine

ANNEES	CONSOMMATIONS
1995	57 611 m ³
1996	55 712 m ³
1997	58 445 m ³
1998	51 885 m ³
1999	53 947 m ³

3. Qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation »

(Code de la santé publique – article L.19)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- . la qualité organoleptique
- . la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux
- . des substances indésirables
- . des substances toxiques
- . des pesticides et produits apparentés
- . la qualité microbiologique

4. Rappel de la réglementation concernant la Défense contre l'incendie :

D'après la Circulaire Interministérielle du 10 Décembre 1951, du Règlement de Manoeuvre (arrêté du 1er Février 1978) et du Règlement de Mise en Oeuvre Opérationnel (arrêté du 4 Juillet 1984), la défense contre l'incendie doit respecter les caractéristiques ci-dessous:

OBJECTIF

Permettre aux sapeurs-pompiers de disposer en toute circonstance et sans déplacer les engins de :

POUR UN RISQUE MOYEN	POUR UN RISQUE ELEVE
120 m ³ utilisables en 2 heures	Volume d'eau déterminé en fonction du nombre de lances que comporte le plan d'attaque des sapeurs-pompiers sans être inférieur à 120 m ³ .

MOYENS

Les moyens du tableau ci-dessous constituent la défense PRINCIPALE contre l'incendie:

RESEAU D'EAU	POINTS NATURELS	RESERVES ARTIFICIELLES
- le château d'eau doit avoir une capacité minimale de 120 m³ (réalimentation possible) - débit du réseau = 60 m³/h minimum - pression de 1 bar à 60 m³/h - diamètre minimum des prises = 100mm - conformité aux normes françaises - rayon de couverture = 150 mètres par les voies empruntables par les sapeurs-pompiers	- volume d'eau disponible au minimum égal à 120 m³ en toute circonstance et utilisable en 2 heures - rayon de couverture = 400 mètres par les voies empruntables par les sapeurs-pompiers - hauteur géométrique d'aspiration limitée à 6 mètres - hauteur d'eau disponible telle que la crépine soit immergée de 30 cm - accessibilité permanente - aménagement des abords (aire d'aspiration 4 m x 8 m)	- volume d'eau disponible au minimum égal à 120 m³ en toute circonstance et utilisable en 2 heures (réalimentation possible) - rayon de couverture = 400 mètres par les voies empruntables par les sapeurs-pompiers - hauteur géométrique d'aspiration limitée à 6 mètres - hauteur d'eau disponible telle que la crépine soit immergée de 30 cm - accessibilité permanente - aménagement des abords (aire d'aspiration 4 m x 8 m)

Ces moyens de défense principale peuvent être complétés par une défense ACCESSOIRE contre l'incendie qui ne peut se substituer à la défense principale ci-dessus.

- les puisards d'aspiration de 2 m³ et les citernes de 60 m³ sont admis quand le risque à défendre est particulièrement faible et que le risque est isolé.
- les prises de 65mm sont des prises accessoires : elles ne peuvent être prises en compte que si elles viennent compléter une défense principale contre l'incendie conforme au tableau ci-dessus. Les caractéristiques hydrauliques pour les prises accessoires doivent permettre de débiter 30 m³/h sous 0,6 bar de pression dynamique.

Une copie des essais de point d'eau figure dans les pages suivantes.

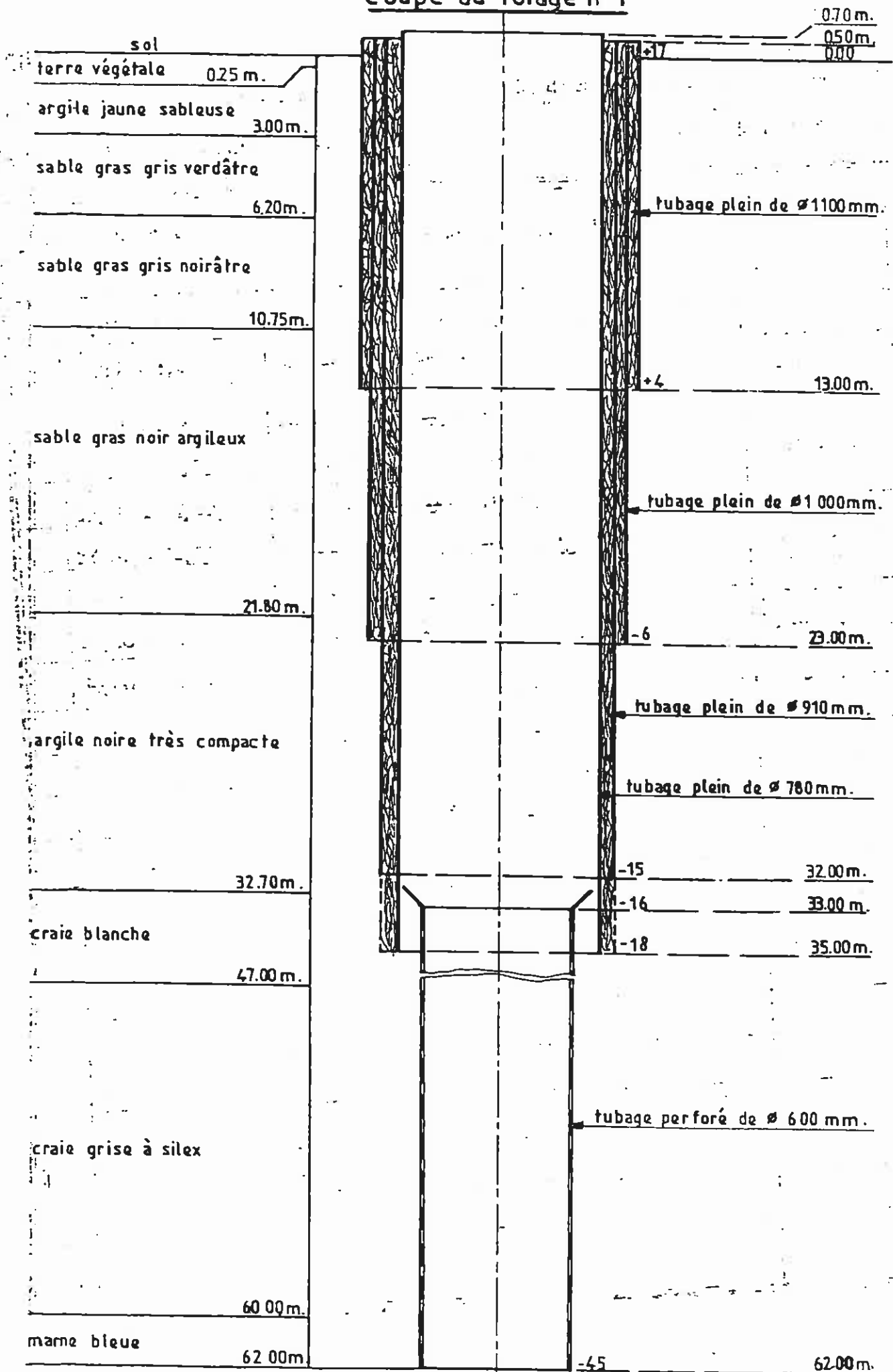
N° Hydrant	Débit Relevé	Localisation communale
BI 002	54m ³ /h	Rue du Biais
BI 003	50m ³ /h	Rue Vieux Condé
PI 004	9m ³ /h	Chemin de la ferme d'Héry
PI 028	48m ³ /h	Rue de la Quièze
PI 029	33m ³ /h	Rue de la Quièze
BI 030	33m ³ /h	Rue de la Quièze

COMMUNE DE : **SAMEON**

N° Insee : 59551		TARIFS 1999		
REDEVANCE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL H.T	TAUX TVA
EDEVANCES SIDEN Abonnement compteur diamètre de 15 mm Tarif de base eau Sécurité alimentation eau	2	80.5000	161.00	5.50%
	120	5.6400	676.80	5.50%
	120	0.2300	27.60	5.50%
EDEVANCES POUR LES AUTRES ORGANISMES Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) Contrôle et contribution aux investissements (service assainissement) Assainissement : exploitation (service assainissement) Développement des réseaux ruraux (FNDAE - Etat) Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.4100	49.20	5.50%
	2	69.0000	138.00	5.50%
	120	5.6600	679.20	5.50%
	120	0.1400	16.80	5.50%
	120	2.5200	302.40	5.50%
TOTAL H.T			2 051.00 F	
TVA			112.81 F	
TOTAL T.T.C			2 163.81 F	

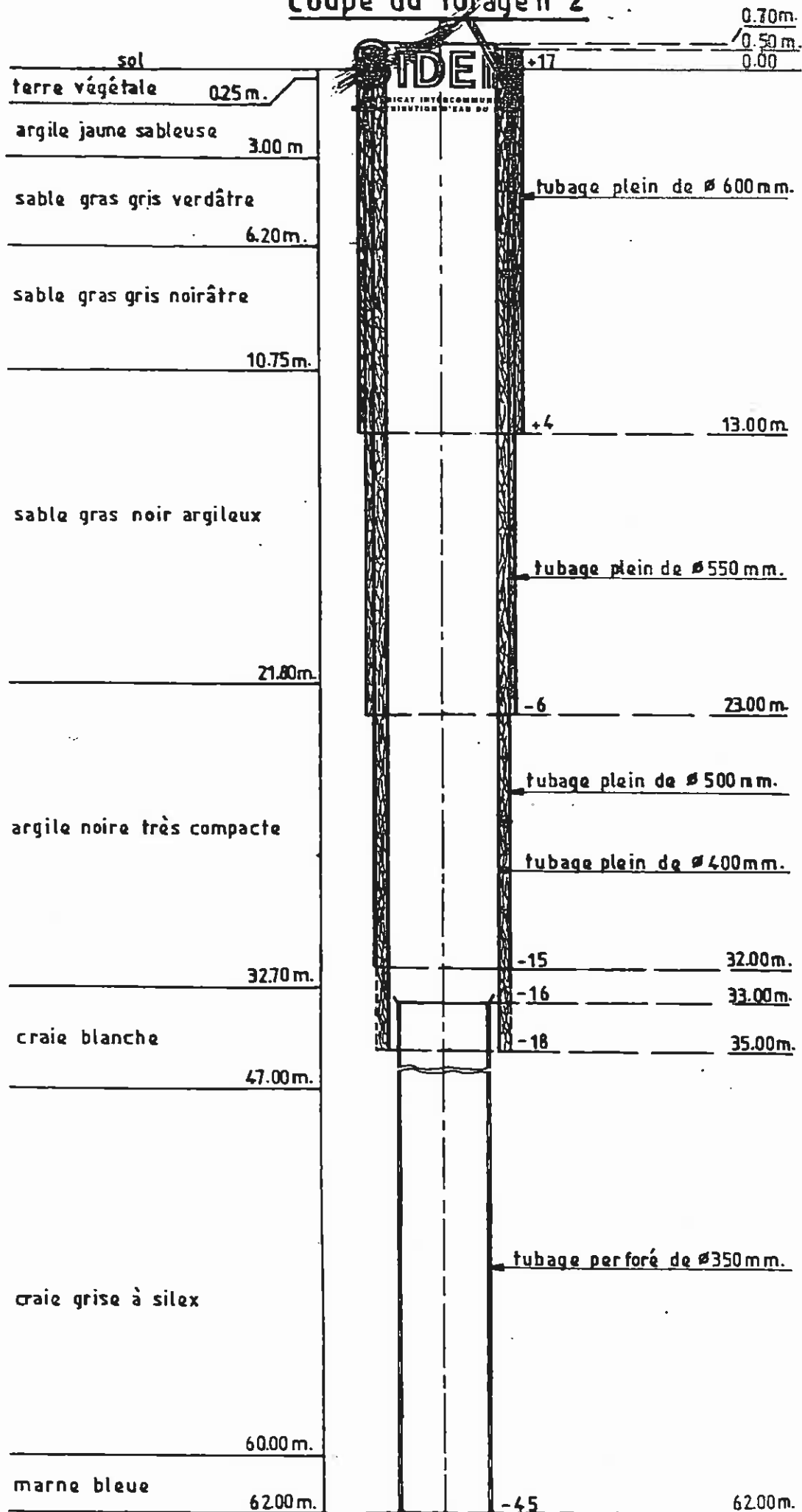
COMMUNE DE MILLUNFOSSE

Coupe du forage n°1

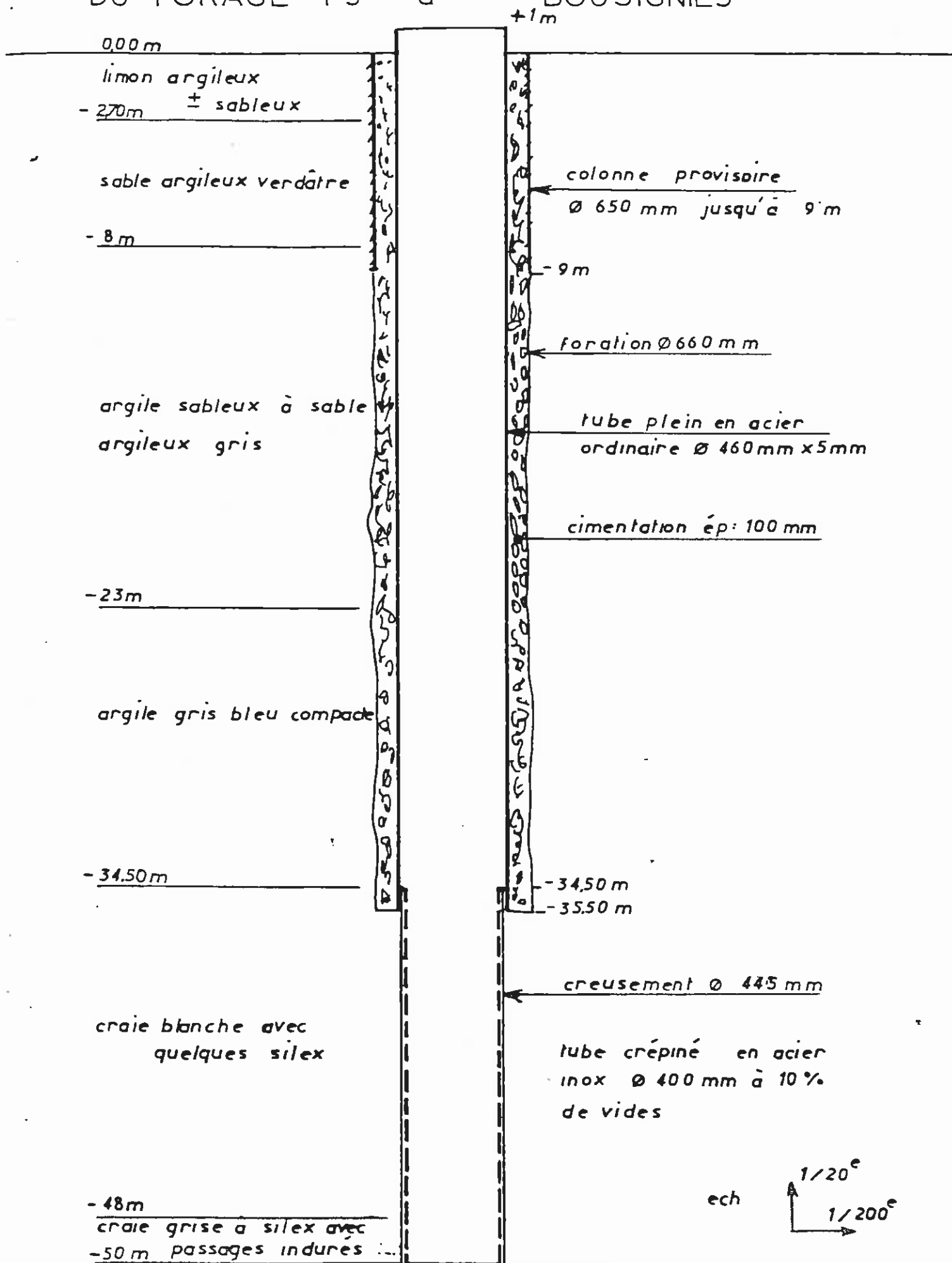


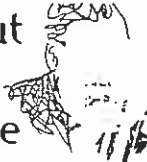
ECHELLES : 1/20 - 1/200

Coupe du forage n° 2



COUPE GEOLOGIQUE et TECHNIQUE DU FORAGE F3 à BOUSIGNIES





Dép : 59
Commune : MILLONFOSSE

0216X0021

FORAGES EAU BRUTE

Ref Conv :

Bon cde : 45112

EAU

No : 137 00216X0021(BRGM)-980214(AGENCE)

Echantillon 915136

Page 2 / 2

No Analyse DDASS : 45112

Prélevé par M. Hulot

le 27/04/1999 à 08H00

Reçu le 27/04/1999 à 16H30

SIDEN - PECQUENCOURT SUD-EST

23, AVENUE DE LA MARNE

BP 101

59442 WASQUEHAL CEDEX

T = mesure de terrain

L = mesure du laboratoire de Lille

G = mesure du laboratoire de Gravelines

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Norme
ANIONS				
Chlorures Cl-	Flux continu	L 32	mg/l	≤ 200
Sulfates SO4-	Flux continu	L 199	mg/l	≤ 250
Nitrates NO3-	NF EN ISO 13395	L <0.5	mg/l	≤ 100
Nitrites NO2-	NF EN 26777	L <0.05	mg/l	
P total (P2O5)	Flux continu	L <0.10	mg/l	
Carbonates CO3-	ISO 9963	L <2	mg/l	
Bicarb. HCO3-	Flux continu	L 361	mg/l	
Fluorures F-	NF T90-004	L 1.22	mg/l	
Anions	Calcul	L 11.0	meq/l	
PARAMETRES INDESIRABLES				
Fer total Fe	Flux continu	L 0.33	mg/l	
Manganese Mn	NF EN ISO 11885	L <0.02	mg/l	
Cuivre Cu	NF EN ISO 11885	L <0.02	mg/l	
Zinc Zn	NF EN ISO 11885	L <0.050	mg/l	≤ 5

ANALYSE CHIMIQUE TYPE C4B

METAUX				
Cadmium	FD T90-119	L <1	ug/l	≤ 5
Plomb	FD T90-119	L <10	ug/l	≤ 50
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES				
Fluoranthene	Chromato liquide	L 0.006	ug/l	≤ 1
Benzo(b)fluoranthene	Chromato liquide	L <0.005	ug/l	≤ 1
Benzo(k)fluoranthene	Chromato liquide	L <0.005	ug/l	≤ 1
Benzo(a)pyrene	Chromato liquide	L <0.005	ug/l	≤ 1
Benzo(ghi)perylene	Chromato liquide	L <0.005	ug/l	≤ 1
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	Chromato liquide	L <0.005	ug/l	≤ 1
Somme des HPA detectes	Calcul	L 0.006	ug/l	≤ 1

A Lille, le 07/05/1999

Le Chef de Laboratoire,

RESULTATS BACTERIOLOGIQUES SATISFAISANTS.

Eau de forage de minéralisation importante.

Valeur élevée en Sulfates.

EAU POTABILISABLE (Decret du 3/01/89).

Dép : 59
Commune : MILLONFOSSE
00216X0021
RAGES EAU BRUTE

Ref Conv :
Bon cde : 45112
EAU
No : 137 00216X0021(BRGM)-980214(AGENCE)

INSTITUT
Pasteur
de Lille

Eaux et Environnement

Echantillon 915136
Page 1 / 2

No Analyse DDASS : 45112
Prélevé par M. Hulot
le 27/04/1999 à 08H00
Reçu le 27/04/1999 à 16H30

SIDEN - PECQUENCOURT SUD-EST
23, AVENUE DE LA MARNE
BP 101

59442 WASQUEHAL CEDEX

T = mesure de terrain
L = mesure du laboratoire de Lille
G = mesure du laboratoire de Gravelines

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Norme
-----------	---------	----------	-------	-------

ANALYSE DE TYPE RP

ANALYSE MICROBIOLOGIQUE B1S

MICROBIOLOGIE

Escherichia coli	NF T90-433	L <1	/100ml	≤ 20000
Enterocoques	NF T90-432	L <1	/100ml	≤ 10000

ANALYSE CHIMIQUE TYPE C3

ESSAIS ORGANOLEPTIQUES

Aspect	Meth. interne	L Incolore	.	
Couleur (Pt/Co)	NF EN ISO 7887	L 10	mg/l	≤ 200
Odeur/saveur	Meth. interne	L <1	a 12C	
Odeur/saveur	Meth. interne	L <1	a 25C	

PHYSICO-CHIMIE

Temperature		T 13.1	degres C	≤ 25
Turbidite	NF EN ISO 7027	L 3.4	NTU	
CO2 libre	Meth. Rodier	L 25	mg/l	
CO2 libre eq.	Meth. interne	L 23	mg/l	
Oxygene dissous		T 0.6	mg/l	
pH a 20C	NF T90-008	L 7.40	u.pH	
Conductivite	NF EN 27888	L 907	uS/cm	
Residu sec 180C	NF T90-029	L 624	mg/l	
Oxydabilite	NF EN ISO 8467	L 0.6	mgO2/l	≤ 10
Silice	Flux continu	L 13	mg/l	

BALANCE IONIQUE : CATIONS

Calcium Ca++	NF EN ISO 11885	L 75.1	mg/l	
Magnesium Mg++	NF EN ISO 11885	L 34.2	mg/l	
Sodium Na+	NF T90-019	L 84.0	mg/l	
Potassium K+	NF T90-019	L 20.4	mg/l	
Ammonium NH4+	NF T90-015(CFA)	L 0.51	mg/l	≤ 4
Aluminium Al	FD T90-119	L <0.005	mg/l	
Cations	Calcul	L 10.8	meq/l	

ASSAINISSEMENT

I/ Présentation générale du service :

Il existe un réseau d'assainissement collectif sur la commune. Cependant, il ne couvre que partiellement le territoire. La commune dépend de l'unité d'épuration de Rosult pouvant admettre une capacité de 12000 équivalent habitants. Le réseau de la commune est géré par le SIAN.

II/ Travaux projetés:

Un zonage d'assainissement a été étudié, il figure dans les éléments joints. Des travaux sont projetés pour étendre la collecte en eaux usées, les plans figurent également dans les documents joints.

ORDURES MENAGERES

I/ Présentation générale du service :

La société TRU assure le ramassage des ordures ménagères de la commune de SAMEON. Elle est située à Lille.

II/ Collecte sélective :

- Collecte Ordures Ménagères hebdomadaire et transport à l'usine d'incinération de St Saulve.
- Collecte sélective hebdomadaire des emballages ménagers et des journaux magazines et transport au centre de tri de Courcelles les Lens.

La tournée des ordures ménagères est réalisée sur plusieurs communes, il est donc impossible de déterminer le tonnage par commune.

Tonnages de la collecte traditionnelle du 08/06/98 au 31/12/98 : 4 094 T 960

Tonnages des emballages ménagers du 08/06/98 au 31/12/98 : 808 T 300

Tonnages des journaux magazines du 08/06/98 au 31/12/98 : 553 T 100

- Traitement : La compétence « traitement » est dévolue au SYMIDEME - Hôtel de Ville - Phalempin.
- Collecte en porte à porte bi-annuelle, transport et élimination des encombrants au centre d'enfouissement technique de classe 2 de St Amand les Eaux.

Tonnage : Avril 1999 : 31 T 680

Sept.1998 : 23 T 880

Mars 1998 : 20 T 080

III/ Apport volontaire :

Conteneurs à verre